

Le Pouliguen



mag

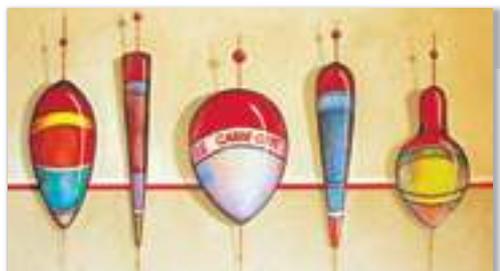


7

Jumelage

30^e anniversaire...

Le Garde-Côte



22 rue de la Plage - La Baule-Le Pouliguen
Tél. 02 40 42 31 20 -  Accès handicapés

Restaurant face à la mer

Ouvert
toute
l'année

www.garde-cote.com



Sommaire

- > **Travaux** 2/5
 - Modification du plan de circulation
 - Arbres dangereux sur la promenade
 - Aménagement axe Coubertin <> Toullain
 - Rues du cœur de ville et centre-ville
- > **Bouger - Sortir** 6
 - Barbara une passion
 - Pass association
- > **Jumelage : 30^e anniversaire** 7
- > **Présentation du Conseil municipal** 8/9
- > **Les Finances** 10
- > **Conseil des Jeunes** 11
- > **Conseil des Sages** 12
 - Mot de l'opposition
- > **Hier et aujourd'hui** 13
- > **Réalisation à découvrir** 14/15
 - CPIE
 - Des nouvelles du Jardin pédagogique
- > **État civil** 16

Édito



Chères Pouliguennaises,
chers Pouliguennais,

Le 9 mars 2008, vous avez bien voulu faire confiance à une nouvelle équipe municipale. Je tiens, une fois encore, à vous en remercier chaleureusement.

Aujourd'hui, sans exclusive, nous voilà tous lancés dans la mise en œuvre du programme pour lequel vous nous avez élus. Désormais, avec enthousiasme, il nous faut aller de l'avant, ensemble et pour le bien de tous.

Pour notre ville, pour son embellissement, pour que chacun, résident à l'année, résident secondaire ou ami de passage, s'y sente bien, pour que Le Pouliguen s'ancre comme ce petit port où il fait bon vivre.

C'est dans cet esprit, grâce à la cohésion de notre équipe, grâce également à l'efficace collaboration des services municipaux que nous nous sommes attelés au dossier prioritaire du plan de circulation. Dans l'immédiat, la première partie du projet a pu être mise en place et nous poursuivrons notre action au cours des prochains mois.

Ainsi, depuis le premier jour, notre constante préoccupation est de mettre en œuvre nos propositions de campagne, restant en permanence à votre écoute et au plus près de vos attentes de citoyens, de commerçants, d'artisans, de saisonniers...

Je donne dès à présent, rendez-vous aux résidents secondaires, le mardi 5 août 2008, à 18 heures, à la salle des fêtes «André Ravache».

Grâce au dynamisme de toutes les associations, les feux d'un bel été semblent, dès à présent, briller.

**Je vous souhaite à tous,
une très bonne saison 2008 !**



Yves LAINÉ,
Maire du Pouliguen

Directeur de la publication : Yves LAINÉ
Rédacteur en chef : Brigitte LAMARTHE
Photos : Archives municipales - Corinne LORET
Mairie - 17 rue Jules Benoît - 44510 Le Pouliguen
Tél. 02 40 15 08 00 - Site : www.lepouliguen.fr
(Site officiel de la ville du Pouliguen)
Mail : mairie@mairie-lepouliguen.fr
Numéro 1 - Dépôt légal juin 2008 - ISSN... - Tirage : 7 000 ex.



Modification du plan de circulation

> Aménagement du quai Jules Sandeau

Le quai Jules Sandeau offrait jusqu'alors un seul sens commun de circulation (axe Nord-Sud). Seuls, les cyclistes pouvaient revenir sur le quai en empruntant une bande cyclable en site propre à contre sens de la circulation automobile.

La nouvelle Municipalité a décidé de réaliser l'aménagement pour faciliter, d'une part, l'accès au lieu public qu'est le Port, d'autre part, le retour vers les commerces du quai et du centre-ville, en organisant l'espace de manière à offrir un double sens de circulation pour tous les véhicules hors saison et un sens unique en saison.

Le retour des cyclistes jusqu'à présent concentré sur la bande cyclable du quai Jules Sandeau, s'effectuera désormais, en saison, par la rue du Bois. La rue du Bois sera, à cette occasion, l'objet d'un nouveau règlement :

- réglementée en voie prioritaire aux piétons.
- tolérée aux véhicules terrestres à moteurs et cyclistes dans le sens bois > église à la condition de circuler au pas, le piéton étant prioritaire et se déplaçant de bon droit sur la chaussée.
- Le sens église > bois (sens actuel) devient sens interdit. Aucun véhicule terrestre à moteur ne pourra l'emprunter. Les piétons, eux, peuvent y circuler à partir de l'église. Ils sont bien sûr prioritaires. Si les cyclistes veulent parcourir la rue du Bois en ce sens, ce sera à pied, en tenant le vélo à la main.

Le quai a donc subi de nouveau quelques travaux :

- suppression de la bordure de séparation vélos-autos,
- mise en place d'un tapis en enrobés minces de 350 ml et 6 m de largeur,
- mise en place de jardinières sur la voie neutralisée en saison estivale,
- signalisation spécifique et réglementaire horizontale et verticale.

Les travaux ont été effectués du lundi 26 mai au vendredi 30 mai, pour les plus contraignants, de façon à limiter les nuisances vis-à-vis des commerçants et acteurs économiques locaux.

Après l'été, le quai Jules Sandeau pourra donc être mis à double sens hors saison.

> Les autres modifications des règles de circulation

• RUE DU BOIS : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ET CYCLISTES

Parallèlement aux travaux du quai Jules Sandeau, le sens de circulation de la rue du Bois a été inversé afin d'assurer le retour vers le centre-ville et le Port pour les cyclistes.

Ainsi, les usagers peuvent l'emprunter pour aller du Bois vers l'église à condition de rouler au pas.

Dans l'autre sens, la circulation est interdite à tout véhicule. Les cyclistes peuvent toutefois l'emprunter à condition de descendre de vélo.

Ces mesures sont entrées en application le 30 mai 2008.

• RUE DU MARÉCHAL JOFFRE ET RUE PAUL LESAGE :

La rue du Maréchal Joffre a été mise en sens unique de circulation permettant

aux usagers provenant de la place Clemenceau de rejoindre la place Jean Moulin.

Le sens de circulation de la rue Paul Lesage a été inversé. Ainsi, en sortant du parc de stationnement de la place Jean Moulin, il est possible de rejoindre la place Clemenceau en empruntant cette voie.

Ces mesures sont entrées le 16 juin 2008 en application.

> Le stationnement au Pouliguen

Comme promis pendant la campagne électorale, les règles de stationnement payant ont été modifiées afin d'intégrer une période de gratuité d'une demi-heure. Le Parking Jean Moulin est gratuit l'après-midi.

Modification de façade de l'école Paul Lesage



Les premiers bâtiments qui abritent l'école Paul Lesage ont été construits il y a un siècle.

Au fil de son histoire, l'école primaire d'aujourd'hui, groupe scolaire auparavant, changea de configuration pour s'adapter à l'évolution des effectifs d'enfants scolarisés.

Ainsi, en 1954 l'école Paul Lesage fut-elle surélevée d'un étage. Les classes furent desservies par un couloir positionné en encorbellement au 1^{er} étage de l'école.

Ce couloir offre une façade sur cour en maçonnerie incluant de grandes baies fixes en pavés de verre (14 baies triples) en alternat avec des ouvrants sur châssis aluminium (ton naturel).

Au-dessus de ces éléments en pavés de verre, sont placées des impostes fixes en menuiseries en aluminium (ton naturel).

Le couloir en encorbellement a subi des déformations au cours des ans et a été consolidé en 1994 par des poutres posées sur des appuis en bois.

Les éléments en pavés de verre ont subi des dégradations, principalement au cours de la période précédant la consolidation du couloir. De nombreux pavés se sont cassés. Toutes les baies sont affectées, ceci dans des proportions plus ou moins importantes.

Les mesures palliatives mises en œuvre jusqu'à maintenant consistaient à poser des survitrages en polycarbonate ou matériaux approchants, destinés à parer les chutes éventuelles des éléments verriers cassés. Ces survitrages ont été placés à l'extérieur ou à l'intérieur selon le besoin.

Une réhabilitation de ce couloir est nécessaire de manière à supprimer ces désordres.

Celle-ci doit porter sur les ouvrages suivants :

- Dépose des éléments de pavés de verre et évacuation en décharge.
- Mise en place de 14 baies fixes en aluminium et double vitrage athermique, en remplacement des volumes déposés.
- Remplacement des 2 portes doubles d'accès par menuiseries aluminium.
- Pose d'un isolant thermique en façade verticale.
- Peinture générale et décoration intérieure du couloir.
- Pose d'un revêtement de sol dans le couloir.
- Traitement des calfeutrements en façade extérieure.
- Ravalement du couloir.

La programmation de ces travaux est désormais planifiée pour l'été 2009.

La perspective ci-jointe traduit le traitement envisagé

La dépense estimée par le Maître d'œuvre est de **104 000 € TTC**

> Arbres dangereux sur la Promenade du Port



La précédente Municipalité avait fait appel à Madame BRUNIAU (Arbres et Territoires), spécialisée dans le domaine d'exploration phytosanitaire, pour effectuer un diagnostic des sujets plantés en alignement de la Promenade et du square Jean-Prié.

«À l'issue de ce bilan phytosanitaire, .../... 74% des platanes présentent des symptômes qui attestent que *Phellinus Punctatis* (champignon lignivore qui, installé dans l'écorce, déclenche un mécanisme qui empêche la cicatrisation provoquant chaque année l'élargissement de la zone atteinte jusqu'à menacer l'arbre) .../... 8 platanes sont à abattre .../... avant la saison .../... 8 autres sont à prévoir dans les 3 ans à 5 ans à venir ».

Les conclusions du diagnostic amènent à se positionner pour une recomposition d'ensemble de l'espace public de la Promenade.

À ce titre, certaines études sont en cours ou sur le point d'être engagées, concernant la démarche architecturale relative aux locaux commerciaux, l'organisation de l'espace (localisation et emprises des terrasses, conception, ...), les liaisons urbaines avec le Port, le Bois et la Plage du Nau, la complémentarité et la cohérence avec ces lieux, l'éclairage de l'ensemble, le traitement de surface.

Aussi, le rythme donné aujourd'hui par l'alignement des arbres étant susceptibles de changer, un remplacement systématique ne semble pas envisageable. Déjà en 1936, les arbres avaient dû être abattus et remplacés pour cause de maladie.

• **Extrait d'un article paru dans le Journal «Le Phare» en 1936.**

«(...) Les habitués du Pouliguen n'apprendront pas, sans une pointe de regret que la promenade ombreuse du quai Jules Sandeau a été dépouillée de ses arbres au feuillage si délicieusement frais, pendant les après-midi torrides.

C'est une mesure cruelle mais nécessaire qui vient d'être prise par la Municipalité. Les arbres de la promenade étaient frappés à mort. On a voulu leur épargner la tristesse d'une dégénérescence impardonnable, la lèpre repoussante d'une moisissure irrémédiable.

Ils sont morts fièrement sous la hache du bûcheron. Leur souvenir demeurera intact de toute tache dans la mémoire de ceux qui sous leur protection aimèrent venir se reposer et rêver (...)».

Axe Coubertin - Toullain

axe Maréchal Juin - Docteur Sourdille

Dans le cadre de l'application du plan de circulation, les 2 axes transversaux sus-désignés sont appelés à être aménagés pour répondre à leurs rôles respectifs. À ce titre, il est procédé à une étude d'avant-projet avec la participation des maîtres d'œuvre AUP et Y. BUREAU.



- **L'axe Coubertin - Toullain (A)** permet de relier le boulevard de l'Atlantique à la route côtière et d'amener ainsi les usagers au quartier de « LA PLAGE – HÔTEL DE VILLE »
- **L'axe Juin - Dr Sourdille (B)** permet de relier le boulevard de l'Atlantique à la route côtière plus au sud et d'amener ainsi les usagers à la pointe de Penchâteau et à la Grande Côte.

À l'issue du diagnostic, le programme fonctionnel définissait les grandes lignes du parti d'aménagement :

- Deux portes d'entrée sur le boulevard de l'Atlantique ouvrant sur les deux itinéraires concernés
- Deux itinéraires aux rôles différents et complémentaires vis-à-vis des quartiers situés au Sud de la Commune dont les aménagements sont spécifiques :

- **l'axe A**, situé à mi-chemin entre le centre-ville et la Grande Côte, plus favorable aux déplacements des cyclistes, notamment pour desservir le complexe sportif, le Collège et l'accès à la zone d'activités et de commerces du Poull'go (lotissements Ker Jacot). Dans ces conditions, le traitement de surface de la chaussée créera un effet de paroi (réducteur de la vitesse) grâce à l'utilisation de 2 matériaux (enrobés routiers noirs au centre et matériaux clairs ou béton pour les bandes latérales). Compte tenu de l'emprise limitée de la voie publique, il est prévu de ne consacrer que l'accotement nord aux déplacements piétons (séparé de la chaussée par un espace végétalisé) et de permettre le stationnement sur l'accotement sud (sur un sol en mélange terre-pierre engazonné),

- **l'axe B**, situé plus au sud est concerné par les lignes de transport collectif par autocars. Dans ces conditions, la chaussée légèrement réduite elle aussi en largeur, sera traitée en un seul matériau (enrobés). Compte tenu de l'emprise limitée de la voie publique, il est prévu de ne consacrer que l'accotement sud aux piétons (séparé de la chaussée par un espace végétalisé) et de permettre le stationnement sur l'accotement nord (sur un sol en mélange terre-pierre engazonné) Des haies pourront masquer les clôtures privatives inélégantes.

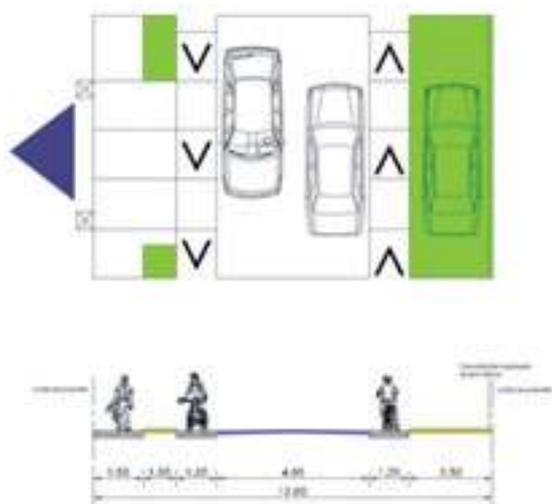
- Deux itinéraires dont le contexte architectural d'habitat diffus appelle non seulement un traitement paysager spécifique pour tenir compte de leurs fonctionnalités propres, mais encore une image paysagère cohérente avec leur environnement végétal et la nature résidentielle des quartiers traversés.

Il est souhaitable de convaincre les riverains de préserver les plantations privatives et de faire en sorte d'harmoniser les clôtures.

Le projet ne prévoit pas d'enfouissement des réseaux (linéaire total de voirie 3500 m).

Toutefois, il est possible d'envisager une dissimulation ponctuelle des réseaux aériens, soit à proximité de certains carrefours structurants ou bien en traversées de chaussées.

PROFIL A



Axe
Coubertin-Toullain



Rue de la Providence



Rue du Pesoir

Rues du cœur de ville et centre-ville



L'aménagement des rues de la Providence et Saint Nicolas en cœur de ville piétonnier ainsi que la rue du Pesoir en centre-ville vient de s'achever.

Ces voies, situées dans le cœur de ville, pour les deux premières, font partie de ce réseau de petites ruelles qui aboutissent à la place des Halles et participe au charme des promenades au Pouliguen.

La troisième permet le retour des automobilistes vers la rue du Croisic après un passage dans le quartier de la Poste.

Les trois rues sont traitées dans le même esprit en créant :

- des caniveaux en pavés (14 x 20 cm essentiellement) destinés à recueillir les eaux pluviales de part et d'autre de la voie ou bien dans son axe partie basse de la rue du Pesoir.
- des surfaces dallées de pierres en granit de plus grandes dimensions (14 x 20 / 14 x 30 et 14 x 40 essentiellement), destinées à assurer la jonction avec les aménagements déjà réalisés sur la Grande Rue et sur la place des Halles. Si, à l'avenir, la commune

envisage de revêtir de granit la place des Halles, la cohérence de l'aménagement se révélera encore plus nettement.

- des surfaces revêtues en béton bitumineux d'une formule spéciale qui, après grenailage en automne prochain, laissera apparaître le gravier, son composant essentiel (de couleur légèrement beige). Cette teinte moins foncée adoucira ainsi le contraste actuel entre le granit des pavés et dalles utilisés et le noir bitume des enrobés frais.

La planification de ces travaux a été délicate à arrêter. En effet, l'enfouissement des réseaux aériens, la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la suppression des branchements d'eau potable en plomb, la réparation des collecteurs d'eaux pluviales ont constitué autant de préalables aux aménagements de voirie. Les intervenants ont été aussi nombreux que les ouvrages.

> Sentier côtier (site classé de la Grande côte)

Ce sentier tant emprunté par les promeneurs a été réaménagé simultanément aux travaux de restauration des pelouses sommitales.

Une petite portion de promenade reste toutefois à terminer. Il s'agit de la partie du sentier qui contourne la pointe de la Bonne Vierge.

À cet endroit, la servitude de passage de ce chemin, suit un tracé qui n'a pu être concrétisé jusqu'alors.

Il ne s'agit que de quelques mètres sur les 2,5 km du parcours!

Néanmoins, à l'une des extrémités de ce chemin le projet initial prévoyait la mise en place d'une passerelle destinée à sécuriser l'ancien passage étroit qui existait entre le mur de clôture en pierres granitiques d'un riverain et le bord de la falaise.

C'est précisément cette passerelle qui offre désormais aux promeneurs un passage confortable et permet aux amoureux de la

nature en quelque sorte d'un belvédère pour profiter du spectacle changeant offert par les flots marins.

La passerelle construite sur les bases très voisines de celle qui permet le contournement de la pointe située face à l'avenue de l'Océan.

Elle est constituée d'une armature en acier, d'un cheminement sur platelage en bois et sécurisée par un garde-corps à montants et câblage horizontal en acier inoxydable, la nouvelle passerelle franchit un espace de 10,20 m et offre une largeur de passage de 2,50 m.

Le coût de l'aménagement a été de 59 000 € TTC. Le maître d'ouvrage mandaté est la Commune du Pouliguen. Dans l'année, cette dernière remettra à CAP Atlantique l'ouvrage puisque le sentier côtier est devenu un ouvrage communautaire.

Il ne subsiste donc plus que l'autre extrémité du contournement de la pointe de la Bonne Vierge à réaliser pour que l'ensemble de l'itinéraire soit achevé.

Passerelle



Le Pass Association



Depuis 2003, le Pass Association permet aux enfants et aux adolescents d'exercer des activités sportives, culturelles ou de loisirs, dans un cadre associatif à un coût réduit.

Présenté sous forme de carte, créditée de 100 euros, chaque jeune pouliguenais ne paie que la moitié des dépenses (comme les licences sportives, les cotisations, les cours ou les stages culturels et sportifs) et l'autre moitié est prélevée directement sur la carte par l'association.

Pour les enfants de 5 à 16 ans, partez à la découverte d'un sport ou d'une activité culturelle grâce à un crédit de 100 €.

La nouvelle équipe municipale a décidé d'apporter deux modifications, à savoir qu'à partir du 1^{er} septembre 2008, le Pass Association sera accessible aux enfants de 5 à 16 ans, alors qu'auparavant il n'était disponible qu'à partir de 8 ans.

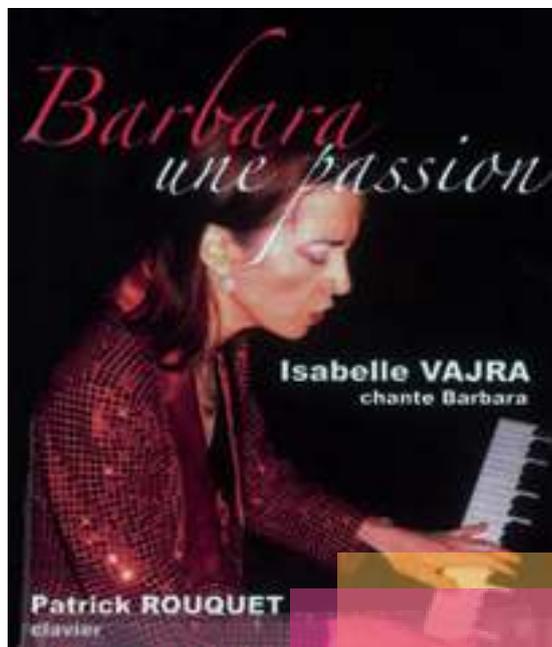
En effet, c'est dès l'enfance et par la découverte que l'on développe le goût et la pratique d'une activité physique, culturelle ou artistique.

Autre modification, ce Pass Association sera limité à un sport et à une activité culturelle, afin que nos jeunes ne se dispersent pas vers une multitude d'activités avec comme conséquence des absences répétées lorsque deux compétitions se déroulent le même jour.

Combien de fois avons-nous entendu d'éducateurs regretter l'absence d'un participant parce qu'il était engagé dans une épreuve sportive d'un autre club !

La municipalité veut éviter la désertification, le manque d'effectifs dans les associations. Bien au contraire, elle souhaite les soutenir, les encourager à se développer et à s'épanouir.

Barbara, une passion



Le plus bel hommage qui puisse être rendu à Barbara n'est sans doute pas de se contenter d'écouter ce qu'elle nous a laissé...

...

Mais qui pouvait interpréter son œuvre aussi fidèlement ?

Isabelle VAJRA, pianiste classique de formation, passionnée de l'artiste s'en est fait mission.

Se définissant comme une musicienne, elle présentera cet été, avec beaucoup de délicatesse dans la voix et des intonations à s'y méprendre, le programme de son récital « Barbara, une passion... ».

C'est en 1999 que débute son aventure « barbaresque » étant invitée à lui rendre un premier hommage à Paris, puis en Allemagne, mais aussi en Russie au musée Dostoïevski de Saint-Petersbourg.

Depuis juillet 2006, elle s'est successivement produite dans deux théâtres parisiens et reprendra mi-août, le chemin du théâtre du Tambour Royal.

Dernièrement, en novembre 2007, c'est Yves DUTEIL qui l'a reçue en l'église de Précly sur Marne à l'occasion des 10 ans de la disparition de « la longue dame brune ».

Gageons que l'émotion sera grande pour bon nombre d'entre nous ce lundi 11 août à 20h, plus particulièrement pour ses parents, pouliguenais depuis de nombreuses années, que nous remercions chaleureusement de nous avoir donné l'opportunité de rencontrer Isabelle.

Aussi pour reprendre quelques mots de Patrick ROUQUET qui l'accompagne au clavier et qui sera présent ce soir-là, au cinéma « Pax » : « Toutes les rencontres sont uniques mais certaines sont essentielles ».



Cinéma « Pax » - Le Pouliguen
Lundi 11 août 2008 à 20h
Prix des places 10 €.
Réservation à partir du 20 juillet.
Office de tourisme : 02 40 42 31 05

Jumelage 30^e anniversaire



1978-2008



Le jumelage franco-allemand fête ses 30 ans d'amitié avec Kisslegg.

Nos amis Allemands sont venus célébrer le 30^e anniversaire du jumelage au Pouliguen.

Les Pouliguennais organisent un séjour fin août pour les festivités à Kisslegg.

Le voyage est assuré en car (53 places) ; le départ aura lieu le 27 août et le retour le 1^{er} septembre au soir.

Le coût du voyage sera de 250 € maximum et pour 30, de 170 € si le car est complet.

Venez nombreux, parlez-en autour de vous, un séjour à Kisslegg offre une parenthèse agréable et permet de faire plus ample connaissance avec nos amis allemands.



Cérémonies officielles



Les adjoints



Yves LAINÉ
Maire

*Permanence mardi et jeudi
de 9h30 à 12h
sur rendez-vous*



Loïc DEBATISSE
1^{er} Adjoint

Intercommunalité et Personnel
*Permanences mardi,
mercredi, jeudi
9h30 à 12h sur rendez-vous*



Brigitte LAMARTHE
2^e Adjointe

Communication et Vie associative
*Permanences mardi 14h à
17h - semaine paire
Jeudi 10h à 12h
semaine impaire
sur rendez-vous*



Jean-Yves ESNAULT
3^e Adjoint

Travaux et Sécurité
*Permanences mardi et jeudi
10h à 12h sur rendez-vous*



Marie-Jo JUTEAU
4^e Adjointe

Affaires sociales
et Personnes âgées
*Permanences mardi et jeudi
de 10h à 12h sur rendez-vous*



Valérie GANTHIER
5^e Adjointe

Jeunesse et sport
*Permanences mardi et jeudi
de 14h à 17h sur rendez-vous*



Daniel PIHOUR
6^e Adjoint

Finances et Affaires scolaires
*Permanences mardi et jeudi
de 10h à 12h sur rendez-vous*



Delphine BOBET
7^e Adjointe

Culture - Fêtes et Animations
*Permanences mardi 14h
à 17h semaine paire
vendredi de 10h à 12h
sur rendez-vous*



Philippe DAVID
8^e Adjoint

Urbanisme
et Développement durable
*Permanences mardi et jeudi
de 14h à 17h sur rendez-vous*

Les conseillers municipaux



Pascale GUILLOT



Roland BRENELIÈRE



Isabelle PENOT-LEROI



Isabelle BRÉERETTE



Dominique BRETAUDEAU



Vincent LEU



Henri BROUSSARD



Francine GERNELLE



Jean-Pierre MACIAS



Gwenaëlle LE SOURNE



Bernard PIRE



Christian CANONNE



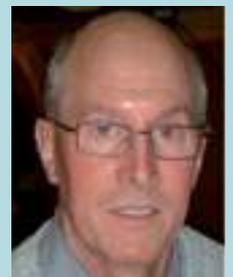
Françoise SALLÉ



Michel HUCHET



Élisabeth LODAY



J.-Claude LETOURNEL

Les conseillers municipaux d'opposition



Michel GAONAC'H



Pascale LEDUC

Les conseillers municipaux subdélégués



Norbert SAMAMA
Subdélégué
à l'Urbanisme et
Développement
durable



Jacques LAUNAY
dit CALAIS
Subdélégué au Sport



Le Conseil Municipal du 30 avril 2008 a été appelé à se prononcer et à approuver les comptes administratifs de l'année 2007. Ce bulletin municipal vous présente donc les principaux postes de dépenses et de recettes de l'année écoulée.

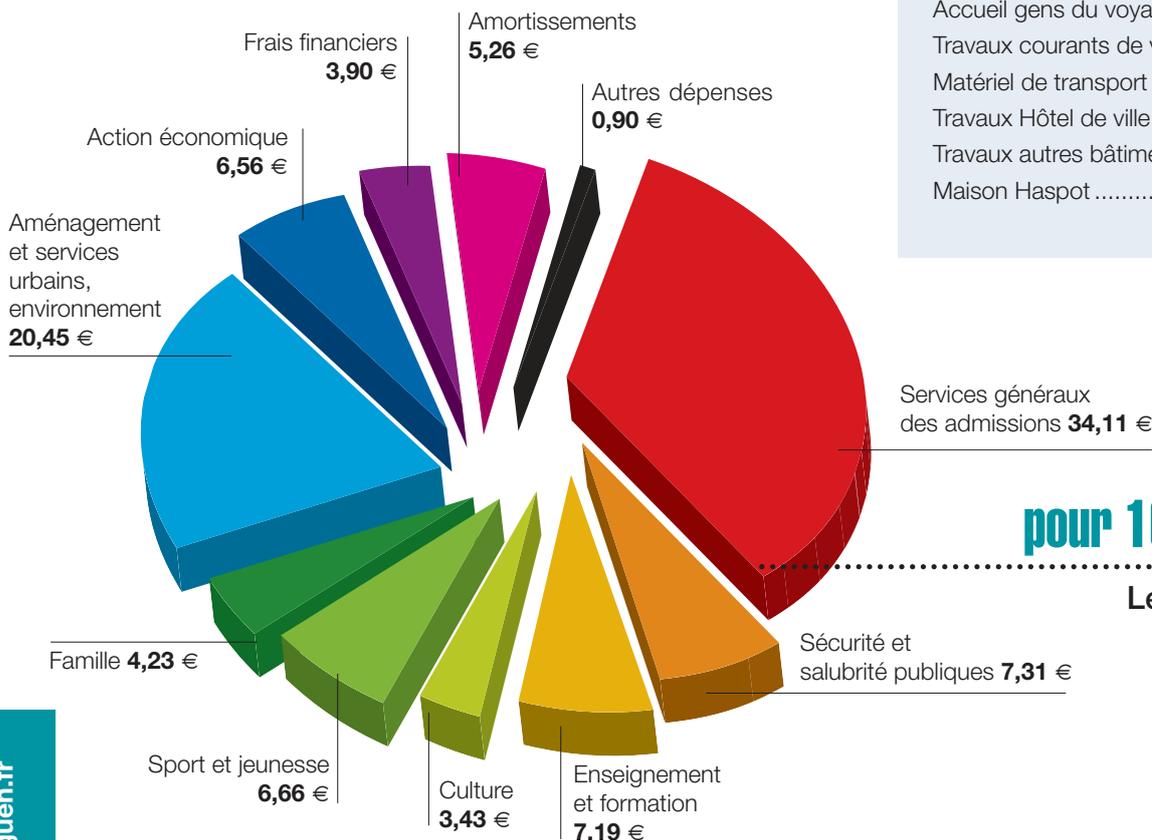
En section Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 7 098 350 € et les recettes à 8 770 766 €.

En section Investissement, les dépenses s'élèvent à 3 729 982 € et les recettes à 3 337 279 €.

> Les finances de notre commune

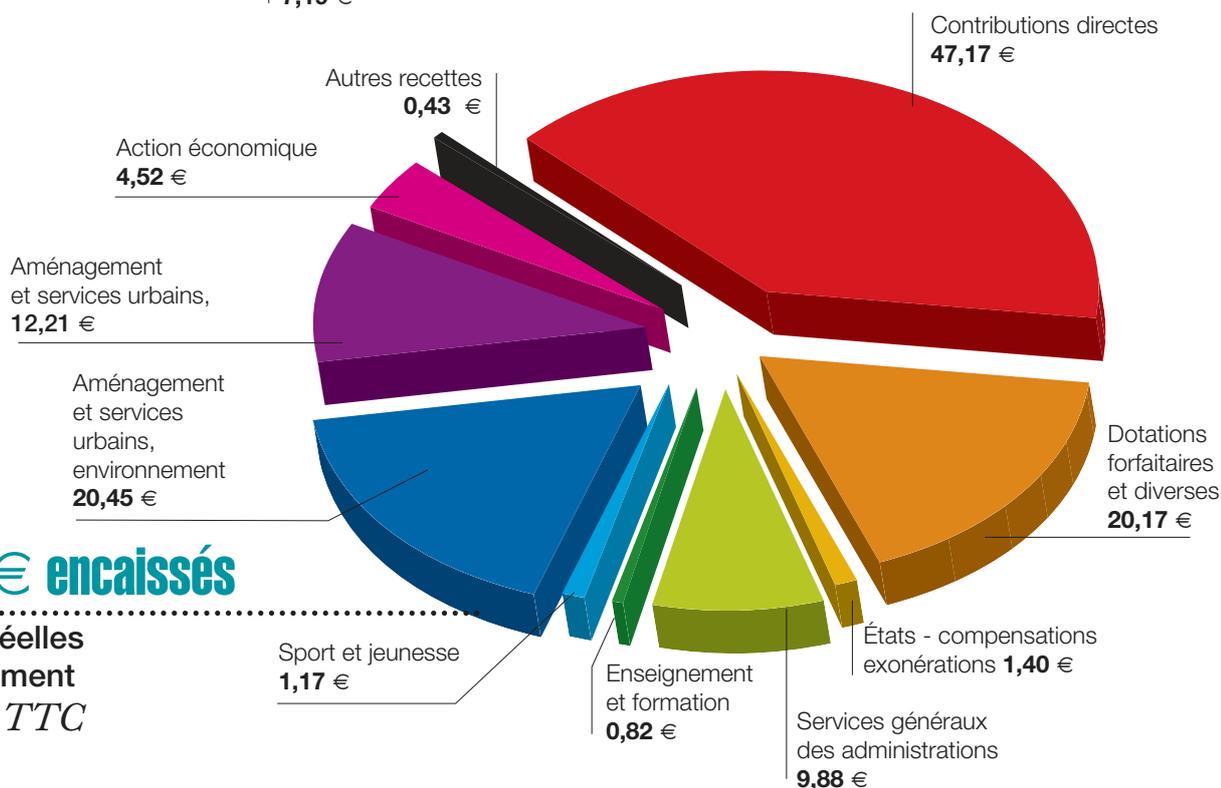
Principaux investissements et travaux réalisés en 2007 pour un total de 2 324 869 euros :

Carrefour Moreau	589 629 €
Terrains bâtis	509 367 €
Écoles Paul Lesage et Victor Hugo	342 390 €
Terrains nus	217 137 €
Accueil gens du voyage	170 156 €
Travaux courants de voirie	150 598 €
Matériel de transport	128 655 €
Travaux Hôtel de ville « Brécéan »	87 929 €
Travaux autres bâtiments publics	74 448 €
Maison Haspot	54 560 €



pour 100 € dépensés

Les dépenses réelles de fonctionnement
7 098 350 € TTC



pour 100 € encaissés

Les recettes réelles de fonctionnement
8 770 766 € TTC

Le Conseil Municipal des Jeunes Mai 2008



Les Conseils Municipaux d'Enfants ou de Jeunes (CME ou CMJ) sont créés et fonctionnent car des élus locaux ont la volonté de dialoguer avec les jeunes, de prendre leur parole en considération, d'obtenir leur point de vue sur le territoire, et de leur permettre de l'améliorer, de le transformer.

Le CMJ est un des éléments d'une politique locale à l'égard de la jeunesse. Il est complémentaire avec les différentes structures jeunesse existantes. Il est le lieu favorisant l'exercice d'une citoyenneté active. Il permet le dialogue en direct entre les jeunes et les élus locaux, l'amélioration de la vie par des propositions et des actions menées par les jeunes eux-mêmes.

Les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, permettent à ceux qui ne peuvent pas encore participer à la vie municipale, parce qu'ils sont mineurs, de soumettre aux adultes leurs avis, leurs souhaits à réaliser pour leur ville.

Au Pouliguen, ce sont les enfants des CM2, 6^e et 5^e qui votent et participent au conseil municipal des jeunes.

Ils élisent, tous les ans, les conseillers municipaux jeunes qui les représentent auprès de la commune. Les mandats sont d'un ou deux ans, le conseil municipal des jeunes est ainsi renouvelé, en partie, tous les ans.

Être membre d'un CMJ, ce n'est pas de tout repos! C'est un vrai travail qui nécessite du temps, de la présence, de la motivation et de la concentration.

Ces conseillers jeunes se réunissent en commissions à la mairie une fois par mois pour construire leurs projets et trois fois par an en séance plénière, c'est-à-dire tous ensemble dans la salle du conseil municipal des adultes, en présence du Maire et des Adjointes, pour proposer des réalisations ou faire le point sur les activités du Conseil Municipal des Jeunes.

Ils participent également aux manifestations diverses de la ville.

Les conseillers municipaux jeunes disposent de moyens pour réaliser un travail vraiment sérieux et efficace.

C'est une équipe pleine d'imagination qui cherche et propose des idées, s'informe, étudie, rencontre des spécialistes et monte des dossiers de A à Z. Elle réalise ainsi ses projets qu'ils soient petits ou grands.



La campagne de sensibilisation des élèves dans les établissements scolaires se déroulera du 23 septembre au 2 octobre prochain. Les élections auront lieu le 14 octobre, après la déclaration de nouveaux candidats.

La séance plénière du CMJ est fixée au jeudi 23 octobre 2008.

Être jeune et acteur de la société, c'est le choix qu'a fait la municipalité en 1989 en créant le CMJ du Pouliguen qui fêtera ses 20 ans en 2009. Les jeunes qui aident à développer cet espace de participation ne sont pas déçus et vivent une expérience très enrichissante!

Alors, n'hésitez pas à les rejoindre !

Conseil des Sages



Alain MELLANGER, Président, Jacqueline PERRIN, Vice-présidente, ont été reçus le 8 avril 2008 par M. le Maire, Yves LAINÉ et deux Adjoints, Daniel PIHOUR et Loïc DEBATISSE.

Après la présentation par le Conseil des Sages de ses nouveaux élus ont souhaité la continuité de cette « Instance Consultative de Réflexion ». Rappelons que le Conseil des Sages n'a qu'un rôle consultatif, il émet des avis, propose des orientations et formule des recommandations pour le bien de la Cité.

M. le Maire peut saisir le Conseil des Sages afin d'étudier des sujets d'intérêt général. Ses travaux ne sont pas toujours retenus dans l'immédiat mais, sont conservés dans des comptes-rendus remis à la Municipalité et peuvent inspirer, un jour ou l'autre, nos édiles dans leurs décisions futures.

Nous confirmons, à M. le Maire, l'intérêt pour le Conseil des Sages d'avoir un élu référent. Daniel PIHOUR, (ancien Sage) accepte le rôle avec un suppléant, Loïc Debatisse.

Le Conseil des Sages adhère à la Fédération des Villes et Conseils de Sages (F.V.C.S.), deux Sages représentent Le Pouliguen au sein de cette Fédération.

La réunion plénière du 19 mai 2008 a permis d'accueillir et de souhaiter la bienvenue à trois nouveaux Sages.

Motivés par la vie de votre Commune, venez nous rejoindre et nous apporter votre savoir.

Lettre de candidature avec motivations, par courrier au Président du Conseil des Sages

Mairie - BP 122

17 rue Jules Benoît

44510 Le Pouliguen.

Notre site internet : www.lepouliguen.fr

Vie Municipale : Conseil des Sages.

Jacqueline PERRIN
Vice-Présidente

Un groupe de Sages



Le mot de l'opposition

Le 9 mars dernier, les Pouliguennais ont élu une nouvelle équipe pour administrer la commune, et nous respectons ce choix.

Notre action se veut constructive, dans l'intérêt du Pouliguen.

Une opposition peut être force de propositions si les commissions sont lieu de débat et de discussion : c'est loin d'être le cas aujourd'hui, et nous le regrettons.

Une opposition est aussi présente pour rappeler à la majorité qu'elle doit son élection à ses promesses et que ses promesses doivent être tenues : mise aux normes du marché (candidats, ils « avaient la solution »), embauche de 2 à 3 policiers supplémentaires, maison médicale (!), extension de 20 lits de la MAPA, boulo-drome, un nouvel orgue, des logements sociaux très rapidement, aménagement de la plaine de Cramphore, salle culturelle polyvalente...

Le renouvellement des contrats de territoire (Région, Département) est tout proche et il y a urgence à préparer les dossiers de subventions.

Les actions menées à ce jour par la nouvelle équipe sont trop insignifiantes pour pouvoir porter un jugement : ce qui nous désole n'est pas ce qui est fait, mais ce qui n'est pas fait.

Les engagements d'ouverture, de transparence paraissent bien lointains : les élus d'opposition se sont vu refuser un siège au SIDECA - syndicat économique avec Batz sur mer - (ce qui ne s'était jamais vu auparavant). À ce jour, aucun compte rendu de bureau municipal ne nous est parvenu.

Notre groupe se doit de vous informer et d'être votre relais, si vous le souhaitez. Nous participons, avec d'autres Pouliguennais, à la tenue d'un site internet (www.lepouliguen.info) où seront abordés les principaux dossiers concernant la commune. Vous pourrez nous y retrouver, et vous y exprimer.

Nota : Texte remis le 26/05 avant tout changement éventuel projeté pour l'été. Nous y reviendrons.

Groupe d'opposition :
Christian CANONNE, Françoise SALLÉ,
Michel HUCHET, Liz LODAY, Jean-Claude
LETOURNEL, Pascale LEDUC,
Michel GAONACH

Le Pouliguen, hier et aujourd'hui



Qu'il y a loin du camp protohistorique de Penchâteau à la coquette station balnéaire qu'est devenu Le Pouliguen ! C'était il y a vingt cinq siècles et peut-être même davantage. Sur un territoire bien différent de ce que nous connaissons actuellement, quelques huttes occupaient l'éperon barré de Penchâteau, camp protégé par les falaises ainsi que, du côté de la terre, par un système de fossés et de talus. Ce site classé n'est guère visible de nos jours car le temps et les bouleversements apportés par l'Occupation ont modifié profondément ces lieux.

Que de changements aussi depuis le village édifié au bord de l'étier devenu port, et dont le nom apparaît écrit pour la première fois, au XIV^e siècle, sous la forme *Polguen*. En breton, poul signifie aussi bien trou que mare ou anse (petite baie) ; quant à guen (blanc) fréquent dans la presqu'île guérandaise, il est probablement dû à la teinte du sable.

Le Pouliguen n'est longtemps qu'un village, mais le plus important de la commune de Batz, celui dont l'activité économique était la plus variée, grâce à son port qui lui permettait de pratiquer la pêche, la construction navale et le commerce du sel, conjointement avec l'exploitation de marais, activités spécifiques s'ajoutant à l'agriculture traditionnelle.

À partir de la Révolution, l'activité liée au sel connut bien des déboires. En 1832, le journal de la paroisse évoque «l'extrême misère dans laquelle se trouve le pays». Pourtant, le village a continué à se développer. L'émancipation par rapport au Bourg se manifeste et la partie orientale de la commune de Batz se détache d'elle pour constituer une nouvelle commune en 1854.

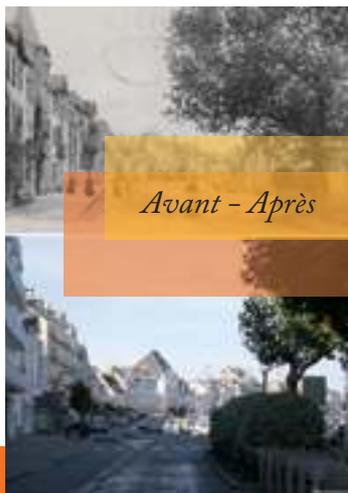
On y vient de Nantes, d'Angers et de Paris, à la faveur de l'amélioration des routes et surtout de l'arrivée du chemin de fer (1879). La plage du Nau, la côte jusqu'à Penchâteau voient s'édifier d'imposants chalets. En 1901, la population s'est déjà accrue de 77 %.

L'essor se poursuit, concurrentement avec les stations voisines. La Grande Guerre, si désastreuse à tant d'égards - Le Pouliguen perd une cinquantaine de ses enfants - permet à de nombreux réfugiés du Nord et de l'Est, ainsi qu'à des Parisiens, dès 1918, de connaître notre commune. À la veille de la guerre de 1939-1945, Le Pouliguen est de plus en plus axé sur le tourisme, mais garde des traces importantes de ses anciennes activités. On y exploite encore des marais salants, des tenues maraîchères et de petites exploitations agricoles. Des bateaux venus de la rivière d'Auray renforcent chaque été la flottille de pêche.

Au cours des dernières décennies, Le Pouliguen a connu un engouement tel que désormais le nombre des résidences secondaires excède nettement celui des résidences principales. Pourtant, avec une population de quelque 5 400 habitants la commune fait état d'une densité comparable à celle de grandes villes. Et cette évolution n'est pas terminée.

Jacques BOULO

«L'épopée des bains de mer» va bouleverser l'activité et la physionomie de la petite commune 439 ha et 950 habitants, devenue station balnéaire à la mode.



Avant - Après





*École maternelle
Sainte Marie*



Photos : CPIE Loire Océane
Photos : Sylvie Montrieu

Les nouvelles du Jardin

> Assemblée Générale

Lors de l'assemblée générale du CPIE Loire Océane, le jardin de Cramphore a été présenté aux différents partenaires et membres du Conseil d'Administration présents. Ce temps a été l'occasion d'échanger sur les aménagements qui seront réalisés mais également de planter des aromatiques et autres plantes. Ainsi, une soixantaine de plants ont été mis en terre par des acteurs du territoire, des administrateurs, des particuliers ce 17 mai dernier.

> Les jardiniers en herbe ; mobilisation des jeunes Pouliguennais sur le jardin

• Centre de loisirs la « Caravelle »

Grâce au concours de la Fondation Nature et Découverte, le centre de loisirs du Pouliguen « la Caravelle » bénéficie d'animations sur le Jardin.

Ces animations ont été un moment privilégié pour sensibiliser sur la biodiversité locale, et grâce aux enfants, des installations pour les animaux auxiliaires du jardin sont ou seront mises en place. Un abri à hérissons est déjà présent. À venir : refuges à insectes, abri à crapauds... Les auxiliaires sont tous des animaux qui assurent des missions considérées comme « positives » pour le jardinier.

• École maternelle « Sainte-Marie »

Des élèves de l'école maternelle « Sainte-Marie » du Pouliguen cultivent des carrés de jardin. Lorsque le temps le permet, ils viennent le mardi après-midi, entretenir leurs radis, fraisières, pommes de terre, tournesols, fèves... Après une première bonne récolte de radis, les enfants ont décidé de renouveler l'expérience et attendent avec impatience la prochaine récolte !

• Jeunesse et Avenir

L'association « Jeunesse et Avenir », déjà utilisatrice des lieux l'an dernier, a semé cette année, des graines moutarde et de la phacélie* afin de ne pas laisser une terre nue pendant un an, et permettre d'assurer un garde-manger aux insectes pollinisateurs !

Jeunesse et Avenir

Pédagogique de Cramphore

> Installation des ruches

Cinq ruches vont être installées sur le jardin lors d'une prochaine rencontre avec nos bénévoles.

L'installation sera un temps fort et sera accompagnée des conseils experts de notre administrateur et apiculteur, Alain REY.

Dans un premier temps, les essaims d'abeilles ne seront pas installés dans les ruches. Le CPIE souhaite tout d'abord créer un système permettant d'observer en toute sécurité le travail de ces sentinelles de l'environnement.

Dès le printemps prochain, des animations, telle que la récolte de miel, par exemple, seront proposées.

> Les abeilles

Les abeilles produisent du miel, de la cire pour construire les alvéoles, de la gelée royale pour nourrir les jeunes reines mais aussi de la propolis qui, une fois mastiquée, sert à colmater les ouvertures et à isoler la ruche. Le miel est élaboré par l'abeille à partir de substances sucrées qu'elle récolte dans la nature. Le miel est pour les abeilles, une réserve de nourriture pour les périodes climatiques défavorables.

Du fait de leur anatomie et en particulier de la longueur de leur trompe, les abeilles domestiques ne peuvent récolter le nectar que sur certaines fleurs, dites mellifères. Le nectar sert à attirer les insectes pollinisateurs, afin d'assurer la fécondation des fleurs.

La composition des nectars varie avec les plantes qui les produisent, ils sont

composés principalement de glucides tels que saccharose, glucose, fructose et d'eau. Leur teneur en eau peut être importante jusqu'à 90%.

Arrivée dans la ruche, l'abeille butineuse régurgite le nectar à une receveuse, qui régurgitera et réingurgitera ce nectar riche en eau, ce qui a pour effet de commencer à déshydrater cette ébauche de miel, qui doit encore être déshydratée pour assurer sa longue conservation. Pour cela, la butineuse le dépose en fines couches sur la paroi des alvéoles. Les ouvrières ventileuses entretiennent un courant d'air dans la ruche qui provoque l'évaporation de l'eau. Lorsque sa teneur en eau atteint 17 à 22%, le miel est à maturité; il est alors emmagasiné dans d'autres alvéoles qui seront operculés lorsqu'ils seront pleins.

> Focus sur la phacélie

Les belles fleurs très parfumées sont particulières et fort intéressantes. Elles sont groupées en inflorescences serrées du genre cyme qui s'enroulent progressivement au fur et à mesure de l'épanouissement des fleurs qui commence par le haut. Les éléments floraux ont des nuances bleu-lavande; ce sont les étamines et les pistils qui émergent nettement de la corolle. La période de floraison se situe en été et peut se prolonger en automne.

- Ses fleurs attirent particulièrement des insectes qui se nourrissent des pucerons présents aux alentours. On a planté, autour de certains champs, des

phacélies pour diminuer le nombre de pucerons.

- Excellente plante mellifère, la phacélie attire également les abeilles qui sont des agents de pollinisation pouvant être utiles aux plantes voisines. En semant de façon continue de mai à la fin de l'été, on peut aussi obtenir une floraison continue de juillet à l'automne.
- En automne la plante constitue un bon engrais vert.
- La phacélie, semée entre les rangs de jeunes pommiers et poiriers, réduit de moitié la mortalité des jeunes arbres en année de dommages hivernaux sérieux.

Agenda

Le **samedi 6 septembre** : Inauguration du jardin de Cramphore, **journée festive** (spectacle, dégustations, rencontres, stands d'informations...)

Le **samedi 18 octobre** : **réaménagement de la Mare du Jardin Pédagogique**

À vous de jouer !

Si vous disposez d'un peu de temps, si vous avez envie de jardiner, de partager une parcelle potagère, de vous investir dans la vie du projet... c'est possible!

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPIE :

Maryline HEINRY
CPIE Loire Océane «Les Korrigans»
Tél. 02 40 42 87 80



* La phacélie comme couvre-sol a aussi un effet favorable sur la croissance des jeunes pommiers. Veillez à éviter que les périodes de floraison des arbres fruitiers et de la phacélie coïncident, car les abeilles privilégieront la phacélie.

> Naissances 2008

- Tifenn LABOUERE - 1^{er} janvier 2008
- Katel GUIHO - 11 janvier 2008
- Louis TANGUY - 29 janvier 2008
- Manon DEBEVE - 30 janvier 2008
- Younna JACQUES-PIQUET
3 février 2008
- Clara RAGUIN - 24 février 2008
- Bleuenn POTEAU - 8 mars 2008
- Pacôme BRUN - 21 mars 2008
- Brayon MONNERAIE - 30 mars 2008
- Lénah MORICE - 3 avril 2008
- Inès MATHIEU - 9 avril 2008
- Sören LESCAUDRON - 15 mai 2008
- Naïs LONGHI - 24 mai 2008
- Henri ASSELIN de WILLIENCOURT
14 juin 2008

> Mariages 2008

- Xavier LE NAOUR
et Claire GINGUENEAU
2 mai 2008
- Alain LIZEUL
et Élisabete RIBEIRO DIAS
3 mai 2008
- Grégory CLEMENT
et Cindy FERMAS
17 mai 2008
- Quentin BERTHO
et Aurélie DOSSE
24 mai 2008
- Romain LAGADEC
et Nadège RICHARD
31 mai 2008
- Gilles BERGER
et Amélie FRÉCHINIÉ
7 juin 2008
- Christian BONNIN
et Béatrice JAUNY
21 juin 2008
- Gael PICQUET
et Julie JACQUES
21 juin 2008
- Johann CHUPIN
et Aurélie QUENTIN
28 juin 2008
- Mickaël VINCENT
et Christelle BERTHOIS
28 juin 2008
- Julien MARANDAT
et Caroline LAURENS
28 juin 2008
- Christophe MENUET
et Bénédicte VALANTIN
28 juin 2008

> Décès 2008

- Renée TITRAN
veuve GAVELLE
9 ans - 4 janvier 2008
- Christiane JEANNE
veuve CHENEVIÈRE
82 ans - 3 janvier 2008
- Bruno TERRIEN
50 ans - 5 janvier 2008
- Jean GLOTIN
90 ans - 11 janvier 2008
- Michel OLIVIER
82 ans - 23 janvier 2008
- Jimmy HECQUET
60 ans - 26 janvier 2008
- Madeleine PINSON
veuve LAFORGE
87 ans - 31 janvier 2008
- Maria MOCAER
veuve LAMBERT
98 ans - 3 février 2008
- Mathurine PRADO
veuve ROUSSEL
95 ans - 7 février 2008
- Marie-Antoinette OIRIT
veuve PIGACHE
86 ans - 9 février 2008
- Michel GUITTON
57 ans - 17 février 2008
- Albert YVANOFF
84 ans - 17 février 2008
- Louise FROMAGEAU
veuve RICHARD
85 ans - 21 février 2008
- Lucien CARDINAUD
92 ans - 21 février 2008
- Jacques SERRE
83 ans - 25 février 2008
- André DECOMBARD
76 ans - 23 février 2008
- Pierre FOUCHER
85 ans - 1^{er} mars 2008
- Jean-Claude BOUQUET
73 ans - 2 mars 2008
- Mireille HAUDRY - célibataire
84 ans - 3 mars 2008
- André MEUNIER
85 ans - 4 mars 2008
- Christiane DENAIRE
épouse HERVY
82 ans - 3 mars 2008
- Marie SAUVAGET
veuve SACHOT
93 ans - 7 mars 2008
- Évelyne ROLLAND
épouse JACOB
54 ans - 11 mars 2008
- Pierre SIMONNET
95 ans - 17 mars 2008
- Marie GÉRAUD - veuve DUPAS
84 ans - 25 mars 2008
- Yvonne LE BARILLEC
épouse BLADY
94 ans - 21 mars 2008
- Jeannine LAUDRIN
veuve CHARLES
86 ans - 25 mars 2008
- Émilie ROBERT
veuve SEIGNARD
88 ans - 26 mars 2008
- Paul GUÉDOUX
88 ans - 27 mars 2008
- Rosette MORARD
veuve NOEL
87 ans - 30 mars 2008
- Marie LE COSSEC
veuve ALEXANDRE
88 ans - 29 mars 2008
- Jeannine DECAUX
veuve HISSONNOIS
85 ans - 1^{er} avril 2008
- Laure LAJUS
veuve MOSSARD
79 ans - 12 avril 2008
- Odette ELIE
veuve CAVALIN
94 ans - 17 avril 2008
- Alice GUERCHET
veuve BOUVIER
82 ans - 10 avril 2008
- Marie-José CAILLIÉRET
divorcée CART-TANNEUR
67 ans - 12 avril 2008
- Martial LANDREAU
91 ans - 13 avril 2008
- Octavie PERETTI veuve CABOS
101 ans - 21 avril 2008
- Claude BESNARD
82 ans - 21 avril 2008
- André MAUVOISIN
89 ans - 16 avril 2008
- Alice LOUBOUTIN
veuve BAUDRY
94 ans - 26 avril 2008
- Camille CHÉREAU
93 ans - 3 mai 2008
- Émilie OLLIVIER célibataire
89 ans - 16 mai 2008
- Janine MASALA
divorcée MAZEYRIE
59 ans - 17 mai 2008
- Dominique ACQUITTER
44 ans - 17 mai 2008
- Jacques PERROTTE
64 ans - 23 mai 2008
- Mathilde DURAND veuve DUBOIS
84 ans - 2 juin 2008
- Norbert BLADY
88 ans - 10 juin 2008
- Georges MAQUAIRE
93 ans - 11 juin 2008
- Jacques FORT
86 ans - 21 juin 2008



Armor Paysage
Création
et Entretien de Jardins
6 rue de l'Arc-en-Ciel - 44510 Le Pouliguen
Tél. 06 22 48 08 99 - Fax 02 40 61 55 58



PLOMBERIE • CHAUFFAGE • SPA
Aménagement de salle de bain
douche à l'italienne
baignoire à porte
Tél. 02 40 22 49 50
20 bd de l'Atlantique - 44510 Le Pouliguen



Artisan Fleuriste
Mariage, baptême, deuil...
Décoration, cadeaux, livraison,
transmission florale
Tél. 02 40 15 00 95
9 ter rue du Général Leclerc - 44510 Le Pouliguen



avec Stéphane
GERVOT Électricité
Générale

**Chauffage
Chauffage Sol Électrique
Aspiration Centralisée**

5 rue de Cornen
44510 LE POULIGUEN
Tél./Fax 02 40 62 31 66



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

vous propose :

- Placements • Crédits • Assurances

2 guichets automatiques
de banque
à votre service 24h/24

au Pouliguen
6 place Mauperthuis

Tél. 02 28 96 05 38

maçonnerie



André Dalla_Via

Parc d'activités du POULIGO
8 rue Ker Jacot
44740 BATZ-SUR-MER
Tél. 02 40 42 80 12 - Fax 02 40 15 09 42
andre.dalla-via@wanadoo.fr

SARL ANTENNE ATLANTIC

7 quai du Commandant l'Herminier
44510 LE POULIGUEN

Tél. 02 40 42 33 95 - Fax 02 40 42 82 11



APR
SEIGNARD
LE POULIGUEN
ALUMINIUM PRESQU'ÎLE
RÉNOVATION

VÉRANDAS • STORES • FENÊTRES • CLÔTURES • PORTAILS

20 rue Pré Malempogne
ZA du Pouliguen - 44740 BATZ SUR MER
Tél. 02 40 15 15 09 - Port 06 67 34 55 28
Site internet : www.apr-veranda.com

Vitrage de toiture
haute performance
thermique



GUILLEMOT Thierry

Électricité Générale - Plomberie

Depuis 20 ans à votre service :

Électricité Générale - Aspiration centralisée
Plomberie - Chauffage
Création de Salle de Bains : Sanitaire - Faïence
SPA Hammam - Sauna
Énergies nouvelles - Climatisation

Tél. 02 40 42 49 75

Fax 02 40 15 05 36

thierry-guillemot@wanadoo.fr

ZA Le Pouliguen - 4 route du Poulgot - 44740 BATZ-SUR-MER

Siret : 34331772300033



ENTREPRISE DE BÂTIMENT

Christian TROFFIGUÉ

NEUF - RÉNOVATION
ASSAINISSEMENT - DALLAGE

13 bis rue de Bel-Air - 44510 LE POULIGUEN
Tél. 02 40 42 32 92 - Fax 02 40 62 22 69



Institut de Beauté

Decléor
Maquillage :
Art déco

sur
présentation
de cette publicité
10 euros
de réduction
sur le soin visage
aroma-expert +
Decléor

Tél. 02 40 42 32 29

18 Grande-Rue
44510 Le Pouliguen (entre l'église et la poste)

